

Checklist : congé maternité et indemnité

1. Conditions pour le droit au congé maternité

- Minimum 9 mois soumis à l'AVS avant l'accouchement
- Avoir travaillé minimum 5 mois avant l'accouchement

Important : ces conditions sont valables pour employées et pour indépendantes

2. Demande de congé maternité et indemnité

- Après l'accouchement, l'employé inscrit l'employée à la caisse de compensation
- L'indemnité maternité est payé pendant 14 semaines après la naissance
- L'indemnité journalière correspond au 80% du salaire moyen revenu avant l'accouchement, mais maximum CHF 196.00 par jour

3. Assurance sociale et obligation fiscale

- Le paiement de l'indemnité journalière est soumis à l'obligation fiscale et à l'assurance sociale, ce qui n'est pas le cas pour l'assurance accident

4. Maladie pendant le congé maternité

- La fin du congé maternité reste le même en cas de maladie pendant le congé

5. Réduction des vacances

- Une réduction des vacances suite au congé maternité n'est pas autorisé

Conseil :

Il est interdit de travailler durant les 8 premières semaines suivant l'accouchement. La durée du congé maternité est d'au moins 14 semaines et peut être prolongé par l'employée de deux ultérieures semaines (sans droit à l'indemnité).